

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PREAMBULE

La SAS Home Management Experts, opérant sous la dénomination commerciale Home Me (for you), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 895 156 222, dont le siège social est situé 7 rue Claude Bernard, 33200 Bordeaux, ci-après désignée « **Home Me** », exerce une activité de services, de conseil et d'assistance concourant à la gestion ou à la jouissance de biens immobiliers pour une clientèle de particuliers ou de professionnels, ci-après désignée le « **Client** », Home Me et le Client étant ci-après désignés individuellement la « **Partie** » ou ensemble les « **Parties** ».

Home Me peut intervenir, selon les conventions entre les Parties et les compétences requises pour les prestations demandées, soit directement, soit par l'intermédiaire de prestataires ou fournisseurs tiers, ci-après désignés les « **Prestataires Tiers** », ce que le Client reconnaît et accepte. Dans le cadre d'une mise en relation du Client avec les Prestataires Tiers, Home Me intervient en tant que simple intermédiaire entre le Client et les Prestataires Tiers.

ARTICLE 1 : OBJET ET APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les « **CGV** ») ont pour objet de définir les modalités d'exécution des prestations de services par Home Me, à destination du Client. Elles remplacent et annulent les conditions générales dont la date d'édition est antérieure et seront remplacées par toute édition postérieure.

Les Parties conviennent que le fait de confier une prestation de services à Home Me de manière ponctuelle, après passation d'une commande, ci-après désignée la « **Commande** » ou sur une période régulière et déterminée, après la signature d'un contrat, ci-après désigné le « **Contrat** », implique l'acceptation sans restriction ni réserve, des présentes CGV disponibles sur le site internet www.homemeforyou.com. Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les CGV avant de passer toute Commande ou de signer un Contrat avec Home Me. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la passation de la Commande ou à la signature du Contrat.

Lorsque Home Me intervient en qualité d'intermédiaire dans le cadre d'une mise en relation du Client avec des Prestataires Tiers, il appartient au Client de se référer aux conditions générales de vente desdits Prestataires Tiers.

ARTICLE 2 : COMMANDE ET CONTRAT

2.1 Conditions applicables à toute Commande ou Contrat

Toute Commande ou Contrat donne lieu à l'établissement préalable d'un devis ou d'une offre valable pour une durée de trois mois. Au-delà de ce délai, une nouvelle proposition tarifaire devra être établie. Ce devis ou cette offre sont établis en fonction des prestations demandées. Les devis ou offres réalisés par Home Me sont gratuits et ne deviendront définitifs qu'après avoir été confirmés par écrit par Home Me par voie électronique, après réception de la Commande ou du Contrat daté, signé et transmis par le Client à Home Me par voie électronique (à l'adresse : contact@homemeforyou.com) ou par voie postale.

Les prestations de services effectuées sont définies dans la Commande ou le Contrat. Home Me s'engage, selon les besoins du Client, pour une prestation ponctuelle (Commande) ou pour une prestation à exécution successive (Contrat). Pour cela, Home Me s'engage à fournir au Client un ensemble de moyens et de compétences en adéquation avec la prestation à réaliser. La livraison par Home Me, des prestations commandées ne fait en aucun cas présumer qu'elles sont effectuées directement par Home Me qui intervient dans certains cas, par le biais de Prestataires Tiers mandatés.

Si les prestations ne peuvent être réalisées dans les conditions envisagées au moment de la réalisation du devis par Home Me, cette dernière s'engage à mettre en œuvre tous moyens raisonnablement possibles afin de proposer une prestation alternative au Client. Les propositions alternatives ne seront cependant mises en œuvre qu'après l'accord écrit du Client. A défaut de confirmation de la Commande ou du Contrat par Home Me sous 48 heures ou si aucune solution de remplacement n'est trouvée ou acceptée par le Client, la Commande ou le Contrat sera réputé(e) non accepté(e) sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne puisse être demandée par le Client. Le bénéfice de la Commande ou du Contrat est personnel au Client et ne peut être transféré au bénéfice d'un tiers sans l'accord préalable et écrit de Home Me.

Toute demande de modification ou d'annulation par le Client d'une Commande ou d'un Contrat confirmé(e) par Home Me, devra intervenir au minimum trois (3) jours calendaires avant le début des prestations pour être prise en considération par Home Me. Etant précisé que toute demande de modification demeure néanmoins soumise à l'appréciation et à l'acceptation de Home Me. Toute demande de modification ou d'annulation par le Client intervenant après le délai défini à l'alinéa précédent pourra être rejetée par Home Me. En pareil cas, le prix de la Commande restera dû par le Client et les sommes déjà versées par le Client ne seront en aucun cas restituées.

2.2 Conditions particulières pour les prestations pour lesquelles Home Me intervient en tant qu'intermédiaire

La Commande de prestations par le Client auprès de Home Me ne fait en aucun cas présumer que la vente ou la prestation de service est effectuée directement par Home Me.

Malgré tout le soin apporté par Home Me, si cette dernière n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire ou de mandataire dans les rapports entre le Client et les Prestataires Tiers, Home Me n'encourt aucune responsabilité relative à l'exécution du Contrat de vente et ou de prestation et à la livraison des produits. Home Me ne pourra également être tenue responsable des dommages ou préjudices de quelque nature que ce soit, qui seraient causés par les Prestataires Tiers y compris les retards de livraison/réalisation ou la non-conformité d'un produit ou d'un service. Les retards de livraison/réalisation n'emportent ni annulation, ni modification de la Commande ou du Contrat.

Sur demande du Client et acceptation de Home Me, cette dernière pourra régler les Prestataires Tiers au nom et pour le compte du Client, dans la limite de deux cent cinquante Euros (250€). Le Client devra donc régler par chèque ou virement bancaire, le coût des produits et services directement à Home Me. Au-delà de deux cent cinquante Euros (250€), le Client s'engage à régler soit Home Me avant la Commande auprès des Prestataires Tiers, soit directement les Prestataires Tiers selon les

conditions de règlement habituellement pratiquées par ces derniers. Dans ce cas, les factures sont adressées directement par les Prestataires Tiers à l'ordre du Client.

ARTICLE 3 : TARIFS ET RÉGLEMENTS

3.1 Tarifs

Les prestations seront facturées sur la base des tarifs définis dans le devis ou l'offre établi(e) par Home Me pour le Client, indiqués en Euros, la TVA applicable est de 20%. Le Client règlera Home Me par prélèvement, virement ou chèque bancaire.

Home Me pourra modifier ses tarifs au 1^{er} janvier de chaque année ou à tout moment, notamment en cas d'évolution structurante de ses coûts de fonctionnement indépendants de sa volonté. Home Me s'engageant toutefois à informer le Client de toute augmentation de tarifs au moins un mois avant son entrée en vigueur. En cas de désaccord, le Client aura la faculté de résilier le Contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement dans les quatre (4) mois suivant l'entrée en vigueur des modifications.

Tous les prix s'entendent TTC, la TVA applicable étant de 20%.

3.2 Facturation et règlements

Pour les prestations réalisées dans le cadre d'un Contrat, une facture sera adressée en fin de mois (pour les prestations réalisées entre le premier et le dernier jour du mois). Dans le cas de prestations réalisées sur Commande, une facture sera envoyée au Client dès la fin de la réalisation de la prestation.

Dans les deux cas, la facture sera envoyée au Client par voie électronique ou sur demande par courrier postal moyennant un surcoût de cinq Euros (5€) par facture. Le paiement s'effectuera à réception de la facture et au plus tard dans les sept (7) jours après la date d'envoi de la facture.

Le Client s'engage à respecter les modalités de paiement ainsi que les dates d'échéances. En cas de non-respect de ces conditions, Home Me se réserve le droit de mettre en place une procédure de recouvrement pouvant, à son choix, entraîner la suspension de toute prestation sous un délai de huit (8) jours à compter de l'envoi d'une information préalable à cet effet, par voie électronique, au Client.

Tout prélèvement valablement présenté et rejeté entraînera le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 30 € au titre des frais de traitement.

Tout retard de paiement entraînera :

- L'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal en vigueur. Ces intérêts courront jusqu'à l'encaissement des sommes dues ;
- Le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € au titre de frais de recouvrement ;
- L'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues.

Toute facture recouvrée par voies de contentieux assortie d'un titre exécutoire sera majorée d'une indemnité forfaitaire de 150 €.

ARTICLE 4 : DROIT DE RÉTRACTATION

La loi française porte le droit de rétractation à 7 jours à compter de la date de la Commande ou de la validation d'une proposition tarifaire réalisée par internet, par correspondance ou par téléphone. Pendant ce délai, le Client pourra annuler sa Commande.

Pour cela, il convient d'adresser un courrier électronique à contact@homemeforyou.com ou un courrier postal à Home Management Experts, 7 rue Claude Bernard 33200 BORDEAUX.

Home Me ne pourra prendre en compte aucune demande de rétractation orale. Suivant l'article L121-20-13 du Code de la consommation, le Client dispose de 7 jours à partir de la date d'envoi de sa Commande pour changer d'avis. Pendant ce délai, le Client peut changer d'avis et annuler sa Commande sans avoir à fournir de justificatif ou d'explication.

Il ne sera redevable d'aucune somme au titre de pénalités ou autres. Tout acompte versé à la Commande lui sera remboursé intégralement, au plus tard dans les 30 jours après la notification de la rétractation (suivant l'article L121-20-1 du Code de la consommation). Le service ne prendra effet qu'à l'échéance de ce délai de 7 jours si le Client n'a pas utilisé son droit pour se rétracter (suivant l'article L121-20-13 du Code de la consommation).

Les prestations commandées prendront effet au terme de la période de rétractation. Toutefois s'il est certain qu'il ne souhaite pas utiliser son droit de rétractation et qu'il veut que les prestations commencent avant ce délai de 7 jours, le Client peut renoncer expressément à son droit de rétractation en l'indiquant de manière manuscrite. Dès lors, les prestations pourront commencer à réception de la Commande.

ARTICLE 5 : RÉSILIATION

Dans le cas d'un Contrat, si celui-ci prévoit expressément la possibilité pour le Client de le résilier prématurément, cette résiliation ne pourra intervenir qu'après réception par Home Me d'une dénonciation dudit Contrat par notification écrite du Client par Lettre Recommandée avec Avis de Réception. En pareil cas, la résiliation du Contrat sera effective à l'échéance du mois suivant la réception de la notification. Les prestations, objets du Contrat, seront réalisées et facturées jusqu'à la date effective de la résiliation.

Home Me se réserve le droit de résilier un Contrat le liant à son Client à tout moment et sans avoir à se justifier. Si des sommes ont été engagées par le Client pour des prestations non encore réalisées, un remboursement sera alors effectué.

En cas de non-paiement par le Client aux échéances convenues dans le Contrat, Home Me pourra procéder à la résiliation du Contrat sans qu'aucune indemnité ne soit mise à sa charge et sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts par Home Me et des pénalités définies à l'article 3.2.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Home Me est tenue à une obligation de moyens et non de résultat, sauf lorsque cela est prévu par une disposition impérative. Home Me sera exonérée de toute responsabilité lorsqu'elle aura été empêchée d'exécuter tout ou partie de ses obligations, notamment en matière de délais, en raison d'un cas de Force Majeure. Les Parties conviennent que seront notamment assimilés à des cas de Force Majeure, les intempéries, les catastrophes naturelles, les sécheresses, les inondations, les grèves ou le manque de main d'œuvre, sauf lorsque de telles assimilations sont interdites par des dispositions légales d'ordre public.

Le Client admet expressément que Home Me, en qualité de mandataire pour certaines prestations, n'est tenue qu'à une obligation de moyens. Home Me ne saurait par conséquent encourir, quel que soit le motif, aucune indemnité, de quelque nature que ce soit, seule la responsabilité du Prestataire Tiers pouvant être engagée. Néanmoins, Home Me pourra proposer une assistance administrative au Client dans sa demande de dédommagement.

Si le Client confie un jeu de clés de son domicile à Home Me afin d'effectuer une prestation en son absence, une décharge sera signée par le Client afin que ce dernier (1) déclare ne pas avoir d'argent liquide, de bijoux ou tout autre objet de valeur à son domicile et (2) dégage Home Me de toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient résulter de l'intervention ou l'occupation même temporaire, sur son domicile par des tiers.

En aucune circonstance, Home Me ne sera tenue d'indemniser les dommages immatériels (consécutifs ou non) ou indirects, tels que, notamment, pertes de marché, préjudice commercial, pertes de profit, etc. En toute hypothèse, la responsabilité de Home Me sera limitée aux dommages matériels directs occasionnés par une faute prouvée de sa part et ne saurait excéder 30% du montant de la Commande concernée.

Pour garantir les conséquences pécuniaires d'une éventuelle mise en cause de sa responsabilité, Home Me a souscrit une assurance Responsabilité Civile dont les garanties et capitaux figurent sur l'attestation qui pourra être remise au Client sur simple demande de celui-ci.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU CLIENT

Le Client s'engage au respect de l'ensemble des lois et règlements qui lui sont applicables notamment celle relative à la location d'un meublé de tourisme. En aucun cas Home Me ne saurait être responsable du non-respect par le Client de ses obligations légales ou fiscales.

Le Client s'engage à souscrire à sa charge une assurance multirisques et dommages directs ou indirects pouvant affecter l'ensemble de tous ses matériels et installations et déclare qu'il est et sera, pendant toute la durée des présentes, couvert par toutes polices d'assurance conformes aux usages en la matière, notamment au regard de sa responsabilité civile à l'égard des tiers.

Le Client adressera à Home Me toute demande d'annulation ou de modification d'une prestation au minimum trois (3) jours calendaires avant le début de la prestation. Toute demande qui parviendrait à Home Me après ce délai ne pourra être prise en compte et fera l'objet d'une facturation telle que prévue dans la Commande ou le Contrat.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES INFORMATIONS PERSONNELLES (CNIL)

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles qui le concernent.

Pour cela, il suffit que le Client en fasse la demande à Home Me, par courrier, en indiquant ses : nom, prénom et adresse.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITÉ

Home Me et le Client s'engagent, à tout moment, à respecter la confidentialité des informations communiquées par l'autre Partie ou dont elle prendrait connaissance auprès de cette autre Partie, avant, pendant ou après la réalisation des prestations prévues dans la Commande ou le Contrat. De ce fait, sauf accord écrit, exprès et préalable de l'autre Partie chacune des Parties s'engage :

- à ne pas communiquer ces informations confidentielles à d'autres que ceux qui en ont besoin pour le bon déroulement des prestations (y inclut les Prestataires Tiers),
- à n'en faire aucun autre usage que celui de la bonne réalisation des prestations.

Aux fins du présent article, on entend par « informations confidentielles », toute information commerciale, financière, personnelle ou autre, ayant un caractère confidentiel, appartenant ou détenue par l'une ou l'autre des Parties et qui seront communiquées, sous quelque forme que ce soit à l'autre Partie dans le cadre des prestations.

ARTICLE 10 : CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les prestations sont réalisées du lundi au vendredi, par un ou plusieurs intervenants. Dans tous les cas, toute prestation a une durée minimale d'une heure et devra respecter pour chaque intervenant la réglementation relative à la durée du travail en vigueur à la date de réalisation de la prestation. La prestation ne peut débuter avant 8 heures ou se terminer après 19 heures. A la demande du Client et après accord de Home Me, la prestation pourra être effectuée un week-end ou un jour férié et fera l'objet d'une majoration dont le taux est indiqué dans le devis ou l'offre et en vigueur au jour de la réalisation de la prestation. Les prestations tombant sur un jour férié ordinaire seront automatiquement annulées.

Dans le cadre de la réalisation des prestations, un accès au domicile doit être assuré au personnel de Home Me. Les clés sont considérées comme confiées à Home Me si le Client a remis ses clés en mains propres à Home Me, contre signature de l'attestation de remise des clés. Dans tous les autres cas (présence du Client à son domicile lors des interventions, remise des clés par le Client à une tierce personne, dépôt des clés dans tout lieu extérieur au domicile, ...), Home Me décline toute responsabilité. Le Client souhaitant modifier les modalités d'accès à son domicile prendra contact avec Home Me pour l'en informer. Dans le cas où les clés ne seraient pas confiées à Home Me, le Client s'engage à ce qu'une personne soit présente au début et à la fin de chaque prestation pour ouvrir la porte à l'intervenant.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend sur la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales. A défaut d'y parvenir dans un délai de trois (3) mois à compter de la première mise en demeure de régler ledit différend par la Partie la plus diligente, compétence exclusive est reconnue par les Parties au Tribunal compétent relevant du siège social de Home Me.